

Cote du document: EB 2011/103/R.31
Point de l'ordre du jour: 12 a) ii)
Date: 15 septembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingtième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Chargé des informations comptables et
financières
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingtième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions examinées à sa cent vingtième réunion, tenue le 8 septembre 2011.

Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a souhaité la bienvenue à sa présidente, Madame Stefania Bazzoni, nouvelle représentante de l'Italie au Conseil d'administration, et a adopté l'ordre du jour de la réunion. Lors de l'établissement de l'ordre du jour, le programme de travail du Comité pour 2011 (AC 2010/117/R.11) avait été modifié comme suit:
 - Suppression de l'élément intitulé "Exposé oral sur l'état d'avancement de l'attestation indépendante des contrôles internes de l'information financière", prévu pour la session de novembre.
 - Suppression du point concernant les directives relatives à l'audit des projets, qui devait être inscrit à l'ordre du jour de la session de novembre pour présentation au Conseil d'administration à sa cent quatrième session, en décembre 2011.
 - Ajout d'un point au titre Questions diverses, sur le coût de l'examen des hypothèses et projections contenues dans les documents intitulés "Besoins et modalités de financement pour FIDA9" et "Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures" concernant le pouvoir d'engagement anticipé (PEA).
3. Les membres du Comité n'ayant pas formulé d'observations, l'ordre du jour a été approuvé et adopté tel que présenté.

Procès-verbal de la cent dix-neuvième réunion du Comité d'audit

4. Le projet de procès-verbal de la cent dix-neuvième réunion du Comité d'audit a été approuvé sans changement.

Aperçu général du programme de travail et des budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2012, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2012 et plan indicatif pour 2013-2014

5. La direction a présenté le programme de travail et budget administratif du FIDA axé sur les résultats pour 2012. Le Comité a été informé que le Fonds avait prévu un programme de travail représentant un montant de 1,2 milliard d'USD pour 2012. Le montant total du budget administratif a été fixé à 144,1 millions d'USD, en augmentation de 2,4% en valeur nominale ou de 0% en termes réels par rapport au budget 2011. Le secteur de l'élaboration et de l'exécution des programmes de pays (exécution du Programme), appelé groupe 1, représentait 62,4% du budget, contre 61,4% en 2011. La part des autres groupes (2 et 3) a diminué, d'où une croissance nette nulle en termes réels pour l'ensemble des groupes. Le ratio d'efficacité s'est donc amélioré, passant de 14% en 2011 à 12% en 2012, dépassant ainsi l'objectif initial de 13,5%.
6. Le programme de prêts et dons augmenterait d'environ 50%, progressant de 800 millions d'USD en 2010 à 1,2 milliard d'USD en 2012. Le Comité a été informé que la direction était consciente des contraintes financières des États membres dans le climat économique actuel. Le budget a également été examiné au regard du Plan à moyen terme.

7. Le Comité a été informé que la direction avait décidé de changer l'approche habituelle consistant à établir un budget très surdimensionné en vue de le négocier ensuite à la baisse avec le Conseil d'administration. Elle avait donc choisi d'établir un budget initial fondé sur un objectif réaliste, de manière à parvenir au résultat final dans la foulée en s'épargnant des négociations prolongées.
8. Le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation a soumis le programme de travail et budget axé sur les résultats du Bureau pour 2012 et un plan indicatif pour 2013-2014. Le Comité a été informé que le document présenté avait été examiné en juillet par le Comité de l'évaluation, qui avait appuyé le programme de travail proposé et le montant des ressources demandées. Le Comité d'audit a été informé que ses observations seraient prises en compte et intégrées au prochain rapport, qui sera soumis au Comité de l'évaluation en octobre 2011. Le Bureau indépendant de l'évaluation a appliqué une approche axée sur les résultats. Les efforts de réduction des coûts se sont traduits dans le budget 2011 par une diminution de 6,3%, en termes réels, par rapport au budget 2010. Le budget proposé pour 2012 s'établit à 6 millions d'USD, soit une croissance zéro en termes réels par rapport à 2011. Le projet de budget 2012 du Bureau indépendant de l'évaluation devrait représenter 0,5% du programme de travail du FIDA, soit largement sous le plafond de 0,9% fixé par le Conseil d'administration en décembre 2008.
9. Dans leurs observations, les membres ont notamment demandé des précisions sur le format et le niveau de présentation du budget, sur les catégories budgétaires et la différence entre budget institutionnel et budget administratif, et ils ont voulu connaître les incidences du budget administratif sur le ratio d'efficacité. Des questions ont été posées au sujet du montant de 1,5 million d'USD mis en réserve en vue des dépenses éventuelles à prévoir pour le processus de changement et de réforme à la suite de l'audit, ainsi que sur le point de savoir pourquoi ce montant n'apparaît pas dans le budget administratif de 2012. Les autres interrogations ont concerné l'impact de la baisse des ressources allouées au groupe 2 sur les mécanismes de cofinancement, les changements apportés à la ventilation classique du budget du fait de l'approche par groupe, la justification de la croissance zéro alors que le programme de travail s'alourdit et la question de savoir si ce choix affectera la capacité du FIDA à accomplir sa mission en raison d'un manque de ressources.
10. La direction a assuré le Comité qu'elle était consciente de la complexité de l'Aperçu général et qu'elle était disposée à simplifier les versions ultérieures du document. Le Comité a été informé que son débat au sujet de la révision du Règlement financier permettrait d'éclairer la différence entre budget administratif et budget institutionnel. La direction lui a annoncé qu'un rapport plus détaillé sur l'efficacité était en cours de rédaction et qu'il serait soumis à la troisième session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA prévue pour octobre 2011. Elle a précisé que les groupes transcendaient les frontières des Départements et des Divisions; la structure actuelle du budget faisait apparaître l'enveloppe globale, toutes ressources confondues, dont dispose l'organisation. Le montant de 1,5 million d'USD a été présenté comme une provision destinée à financer les activités en cours dans le cadre du processus de changement et de réforme, qui était parvenu à l'étape des audits de postes. La direction a souligné que les conclusions de cet audit n'étaient pas encore connues et que le montant mentionné devait être considéré comme un simple point de repère; des chiffres plus précis et des propositions de mesures figureraient dans le document budgétaire final attendu pour décembre, après quoi le chiffre actualisé serait sorti du budget administratif, étant donné que les activités concernées ne sont pas considérées comme relevant des opérations ordinaires.

11. La direction a également précisé la répartition du budget global ainsi que l'impact sur ce même budget de la catégorie des consultants, qui faisait partie des besoins en ressources et non du personnel permanent du FIDA. Les Membres ont remercié la direction de ses explications. Le Comité a indiqué que, comme les implications éventuelles de la réforme des ressources humaines étaient encore à l'étude et qu'on n'en connaissait pas exactement la portée, il était prématuré d'inscrire au budget un montant dont on ne connaissait pas précisément l'utilisation. Certains membres du Comité ont été d'avis qu'il fallait s'abstenir d'inscrire cet élément au budget administratif, mais indiquer néanmoins que la question, et ses éventuelles incidences budgétaires, serait réexaminée le moment venu si l'on disposait de détails supplémentaires à ce sujet. La plupart des membres du Comité ont accueilli favorablement le fait que le budget administratif pour 2012 affichait une croissance zéro en termes réels.
12. La direction a évoqué la question de l'inscription éventuelle au budget d'une enveloppe pour imprévus, en réponse à un membre qui s'interrogeait sur le montant des ressources allouées au groupe 1 compte tenu de l'alourdissement considérable du programme de travail; le Comité avait globalement le sentiment qu'il n'était pas utile d'inclure ce crédit pour imprévus puisque des consultations internes sur les besoins en ressources avaient normalement eu lieu avant l'établissement du budget présenté, un point confirmé par la direction.
13. L'exposé du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA n'a pas suscité d'observations.
14. La présidente a récapitulé les délibérations et confirmé que le Comité appuyait le projet de budget pour 2012 tel que présenté, à savoir sur la base d'une croissance zéro en termes réels.

Révision du Règlement financier du FIDA

15. La présidente a présenté le point de l'ordre du jour en informant le Comité qu'il était censé approuver la soumission au Conseil d'administration des propositions de révision du Règlement financier qui devaient être présentées au Conseil d'administration et approuvées par lui, puis par le Conseil des gouverneurs.
16. La direction a également présenté la question en soulignant la nature des révisions proposées. Le Comité a été informé que le Règlement financier en vigueur datait de 1978 et n'avait pas été révisé malgré les diverses nouveautés et modifications structurelles du cadre financier du FIDA. Les principales révisions portaient sur les points suivants:
 - le principe du report: À l'origine, le FIDA avait un seul budget couvrant les dépenses ordinaires de l'organisation, c'est-à-dire le budget institutionnel. Au fil des années, diverses autres formes de budget ont vu le jour, à savoir le budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, qui nécessite un budget distinct et un budget d'investissement pour des placements à long terme. Depuis 2002, il est d'usage d'annuler tous les fonds non engagés à la clôture de l'exercice et de permettre au Président d'autoriser le report de 3% de ces fonds. Dans la structure budgétaire actuelle, on ne voit pas très bien où la règle des 3% est applicable. L'annulation des dépenses non engagées ne s'applique pas au budget d'investissement, qui comporte un élément pluriannuel;
 - modification de l'article 6: Cet article devait être modifié pour définir la composition du budget administratif, à savoir qu'il n'inclut pas le budget d'investissement et le budget du Bureau indépendant de l'évaluation. Un ajout sera apporté à ce même article pour préciser que le report ne s'applique qu'aux dépenses de fonctionnement de l'organisation;

- une section explique que le Président ne peut virer des crédits qu'à l'intérieur du budget institutionnel, et qu'il doit obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour les autres réaffectations de crédits;
 - d'autres amendements sont nécessaires pour associer le Conseil d'administration aux décisions concernant le placement des ressources du FIDA; et
 - la codification des pratiques ne figurant pas dans le Règlement financier actuel – comme la désignation du Commissaire aux comptes par le Conseil d'administration et non par le Conseil des gouverneurs – et la décision d'inclure la Réserve générale dans le Règlement financier.
17. Des membres ont demandé des précisions sur le concept de budget institutionnel et sur les autres catégories budgétaires, sur les procédures de réaffectation des fonds entre les catégories, sur les rapports à présenter en raison du rôle renforcé du Conseil d'administration dans la politique de placement, sur la cohérence de la terminologie utilisée, sur les types de budget se prêtant à des reports, et sur le fait de savoir s'il était possible de procéder à des reports dans le budget d'investissement.
18. La direction a répondu que le terme "budget administratif" figurait dans l'Accord portant création du FIDA. À l'époque, il n'y avait que des dépenses de personnel et des dépenses hors personnel. Le budget d'investissement a été introduit lorsqu'il a fallu investir sur plusieurs années. Avec la création du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, que le Conseil des gouverneurs a voulu indépendant, un budget distinct a été établi. La direction a précisé que des définitions claires seraient introduites dans le Règlement financier de manière à faire ressortir les différences. Il a également été confirmé que l'utilisation du report ne valait que pour les dépenses de fonctionnement du FIDA et n'incluait pas le budget du Bureau indépendant de l'évaluation et le budget d'investissement. Sur la question des réaffectations de crédit auxquelles peut procéder le Président, il a été précisé que celui-ci pouvait réaffecter des crédits à l'intérieur des catégories du budget administratif annuel du FIDA; les virements de crédits entre des budgets différents (budget d'investissement, budget administratif du FIDA et budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA) nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Il a été décidé de remanier le texte sur le rôle du Conseil en matière de placements et de préciser le texte qui concerne la fréquence des examens de placement correspondants.
19. La présidente a récapitulé les débats en précisant que les propositions de modification du Règlement financier seraient revues à la lumière des réflexions du Comité et qu'un document révisé serait présenté au Comité à sa réunion de novembre. Comme les changements résulteraient de concertations approfondies, les débats de la réunion de novembre devaient normalement rester dans les limites du strict minimum, a indiqué la présidente. Les propositions de changement du Règlement financier seraient donc présentées au Conseil d'administration pour approbation à sa cent quatrième session, en décembre 2011.

Politique de placement du FIDA

20. La direction a fourni des informations générales justifiant l'élaboration d'une nouvelle politique de placement. En mars 2011, le Conseil d'administration a tenu un séminaire informel, sur la base de l'étude réalisée par le cabinet-conseil Ortec. Il ressortait du rapport présenté par ce dernier, qui avait été distribué aux membres du Conseil d'administration, que la Politique de placement du FIDA laissait à désirer et aggravait les risques. Lors du séminaire informel de mars 2011, la direction a donc présenté au Conseil d'administration les modifications qu'il était proposé d'apporter à la Politique de placement, tout en

rappelant au Comité que la politique actuelle était en vigueur depuis 2001. La politique proposée repose sur les grands principes établis par l'Institute of Chartered Financial Analysts.

21. La nouvelle politique prévoit l'élargissement de la gamme des placements, l'investissement dans les marchés émergents, la baisse de la note-plancher de crédit pour les obligations de sociétés et l'adoption d'une approche de risque budgétaire à travers le suivi de la performance des gestionnaires de placements. Afin de mettre en place un tel mécanisme de suivi des risques, la direction procède actuellement à l'examen d'un logiciel de suivi des risques en vue d'une éventuelle concession de licence. Le calendrier d'exécution reste inchangé, avec le deuxième trimestre comme échéance.
22. Les membres ont accueilli favorablement l'actualisation de la Politique de placement ainsi que l'élaboration de l'Exposé de la Politique de placement. Certains membres ont appuyé sans réserve la politique proposée tandis que d'autres se sont dit préoccupés par la quantité de risques qui en découlent. Ils ont donc demandé des précisions concernant le tableau des actifs admissibles, et ont souhaité savoir si la politique différait sensiblement de la politique en vigueur, si ce logiciel de suivi des risques était utile pour le FIDA, en sa qualité d'IFI et non de banque, et si des directives de placement seront présentées au Conseil d'administration pour approbation. Une autre question a été soulevée concernant le contrôle interne en relation avec la politique.
23. La direction a informé le Comité que des comparaisons avec des institutions financières internationales avaient été effectuées par correspondance et à l'occasion de visites. Elle a précisé que le Conseil approuverait la Politique de placement, ses directives d'application étant quant à elles approuvées par le Président avant d'être présentées au Conseil d'administration pour information. Quant au contrôle interne, sa mise en œuvre demandera plus de temps.
24. Une question de gouvernance a été soulevée à propos de l'examen annuel de la Politique de placement par le Président, et le Comité est parvenu à la conclusion que l'examen devrait faire l'objet d'un rapport au Conseil d'administration. Le Conseiller juridique a précisé que l'intention avait été que le Conseil d'administration examine, une fois par an, la pertinence de la Politique de placement sur la base d'un rapport présenté par le Président. L'Exposé de la Politique de placement proposé serait modifié en conséquence.
25. Il a été convenu que la direction fournirait au Conseil d'administration des détails supplémentaires sur la détermination de points de référence et de comparaison avec d'autres IFI, en particulier concernant les actifs admissibles. Les précisions concernant le contrôle interne demanderont davantage de temps. L'examen de ce point de l'ordre du jour s'est ainsi achevé.

Sélection du Commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2012-2016

26. La direction a donné un aperçu de l'état d'avancement du processus de sélection, des avancées réalisées et des étapes à venir.
27. La précédente mise à jour concernant les résultats des demandes de manifestation d'intérêt et les demandes de proposition a été rappelée au Comité. Ce dernier a été informé que, à la suite de l'évaluation des appels d'offre techniques et commerciaux, une société était arrivée en tête aux deux phases d'évaluation.
28. Le Comité a été informé que la prochaine étape du processus était l'approbation par le Comité d'examen des contrats (CEC). Les membres du Comité d'audit ont été invités à assister aux réunions du CEC et à participer au processus de sélection.

29. Le CEC recommandera une société au Comité d'audit, à sa réunion de novembre, en vue de sa nomination avant que celle-ci ne soit soumise pour approbation au Conseil d'administration, à sa session de décembre.
30. En l'absence de commentaires, il est pris acte de la mise à jour.

Rapports financiers standard présentés au Conseil d'administration

31. Le président du Comité d'audit a présenté ce point de l'ordre du jour et suggéré, compte tenu du caractère standard de ces rapports et du peu de temps dont dispose le Comité, de laisser de côté les présentations individuelles. Le Comité est donc directement passé à la phase questions et réponses.
32. Parmi les observations formulées, une question sur l'état des arriérés de contributions et l'approche retenue par la direction afin d'inciter les États membres à respecter les délais de versement de leur contribution ainsi qu'une demande d'éclaircissement concernant les changements éventuels que comporterait l'adoption d'une nouvelle politique de placement pour la matrice des risques.
33. La direction a indiqué au Comité qu'elle correspondait régulièrement avec les États membres en situation d'arriérés, en notant que certains avaient adopté la solution des échéanciers de paiement. En ce qui concerne la matrice des risques, la direction a confirmé que la matrice actuelle continuerait d'être utilisée.
34. Ce point a été conclu sans qu'aucune préoccupation particulière n'ait été soulevée par les membres concernant l'un ou l'autre des rapports présentés au Conseil d'administration à sa cent troisième session.

Examen de l'adéquation des mécanismes de contrôle interne

35. Ce point a été discuté à huis clos, ainsi qu'en avait précédemment décidé le Comité. Celui-ci a débattu de la raison d'être de ces séances à huis clos et de la procédure suivie pour évaluer l'adéquation des mécanismes de contrôle. Il a été décidé que, à compter de 2012, cette question serait examinée à huis clos lors de la réunion d'avril/mai du Comité, après l'examen des rapports annuels du Bureau de l'audit et de la surveillance sur l'audit interne et les enquêtes.

Exposé oral sur l'état d'avancement du développement du Système prêts et dons

36. La direction a présenté l'état d'avancement du projet de remplacement du Système prêts et dons. Le Comité a été informé des avancées réalisées depuis la dernière mise à jour, en mai 2011, ainsi que des étapes à venir. Les objectifs du projet et les avantages escomptés ont été rappelés au Comité.
37. La direction a rappelé au Comité le travail accompli à ce jour et a précisé que la phase de négociations était en cours, négociations pour l'heure suspendues en raison d'imprévus contractuels sur lesquels travaillent les divisions chargées respectivement des questions juridiques et des achats.
38. Un certain nombre de membres se sont dit préoccupés par le retard pris par le projet et ont demandé à la direction si un plan alternatif avait été prévu ainsi que des précisions concernant les difficultés contractuelles à l'origine de l'interruption des négociations.
39. La direction a précisé que les retards dans la mise en œuvre étaient dus à des difficultés imprévues lors des négociations. Elle a précisé qu'aucune solution de rechange immédiate n'était envisagée au cas où les négociations avec le fournisseur choisi ne se concrétisaient pas, de sorte que la direction devrait prendre des décisions concernant les étapes à venir.

40. Le Comité a pris note de la mise à jour et a demandé à la direction de l'informer de l'issue des négociations. L'examen de ce point de l'ordre du jour s'est ainsi achevé.

Questions diverses – Coût de l'examen des hypothèses et projections contenues dans les documents "Besoins et modalités de financement pour FIDA9" et "Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures" concernant le pouvoir d'engagement anticipé (PEA)

41. La direction a présenté au Comité les grandes lignes concernant ces questions et lui a rappelé les deux documents présentés respectivement au Comité d'audit et au Conseil d'administration en mai et à la Consultation sur la reconstitution en juillet 2011. Elle a rappelé au Comité que la Consultation sur la reconstitution avait demandé que le Commissaire aux comptes examine le modèle financier du FIDA et les hypothèses connexes et que le Comité d'audit entérine la demande visant à ce que le Conseil d'administration approuve le mandat du Commissaire aux comptes afin que celui-ci puisse mener à bien cette tâche.
42. Des précisions ont été fournies au Comité concernant les raisons pour lesquelles le devis initial des honoraires d'un montant de 40 000 EUR avait été suivi d'un autre devis de PwC à hauteur de 70 000 EUR. Cette augmentation résulte de la nécessité de recourir aux services de consultants spécialisés au sein de la société, à l'accroissement du temps et des ressources nécessaires ainsi qu'à la contraction du calendrier.
43. Les observations formulées par les membres ont concerné d'une part l'effet néfaste que l'absence de concurrence pouvait avoir eu sur l'établissement des prix et, d'autre part, les demandes de précisions sur les délais fixés pour la finalisation de l'examen et la transmission des rapports y relatifs.
44. La direction a précisé les conditions dans lesquelles avait été engagé le processus et les raisons ayant empêché la mise en œuvre d'un processus d'appel d'offres concurrentiel; le Comité a été informé que le rapport était attendu pour la semaine suivante.
45. Avant la clôture des débats, le Comité a été informé que la cent vingt et unième réunion du Comité d'audit avait été provisoirement reportée du 18 au 21 novembre 2011, afin d'éviter des chevauchements avec les réunions prévues à la FAO. Un membre a demandé au Secrétariat de bien vouloir vérifier avec la FAO que ces dates convenaient et d'informer le Comité de tout conflit éventuel.
46. Toutes les questions ayant été examinées, la séance a été levée à 18 h 35.